

# Microcertifications, des formations à la découpe ?

La demande de ces petites unités de formation s'est accrue par le biais du numérique, à la suite de la crise du Covid-19. C'est sous l'influence de la France (loi Pénicaut 2018) que l'Union européenne a donné une dimension européenne aux microcertifications.

Par **SYLVIE BÉPOIX** et **LAURENCE MAUREL**,  
coresponsables du secteur Formations supérieures

Le développement des microcertifications (MC) s'expliquerait par des besoins de compétences professionnelles de niveau supérieur sur le marché du travail. Par leur caractère court et modulaire, les microcertifications seraient plus adaptées aux exigences de l'apprentissage tout au long de la vie. Leur fort développement risque de les transformer en alternative aux diplômes universitaires, amenant ainsi à remettre en question la valeur de ces derniers.

L'activité volontariste des institutions européennes sur le sujet est la cause de leur expansion dans l'enseignement supérieur public. En juillet 2020, les MC sont annoncées dans l'« agenda européen des compétences », avec comme objectif affiché le soutien de la qualité, la transparence et l'adoption des microcrédits dans toute l'Union européenne (UE). Les raisons invoquées sont la transformation rapide des marchés du travail en Europe sous la double transition numérique et environnementale. Des possibilités d'apprentissage plus flexibles, des certifications complémentaires seraient alors nécessaires à toutes les étapes et dans toutes les disciplines et secteurs (par exemple, les domaines spécifiques des nouvelles technologies ou de la durabilité) pour des adultes en emploi ne pouvant reprendre une formation longue faute de temps et d'argent. En décembre 2021, la Commission européenne appelle les États membres à s'accorder sur une définition claire des microcertifications. Cela aboutit à un cadre commun les définissant : « le relevé des « acquis d'apprentissage obtenus par un apprenant à la suite d'un petit volume d'apprentissage »<sup>1</sup>.

## INCERTITUDES QUANT À LEUR QUALITÉ

En juin 2022, le conseil de l'UE invite les États membres à développer leur usage et recommande « une approche commune des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité » qui n'affaiblisse pas les diplômes existants. Stockables informatiquement, authentifiables, facilement partageables, elles permettent à l'employeur d'avoir accès au contenu précis de la certification, elles sont capitalisables et peuvent être combinées pour obtenir une

certification plus large. Cette approche commune contribuerait à une plus grande lisibilité de l'offre, une plus grande transparence de leur délivrance, et accroîtrait la fiabilité et la valeur perçue de ces certifications sur le marché de la formation professionnelle continue. En effet, leur prolifération hors de toute réglementation a amené beaucoup d'incertitudes quant à leur qualité. L'idée est d'inciter les « apprenants » mais aussi les travailleurs et les demandeurs d'emploi à rechercher le bénéfice de ces MC, et pour la Commission européenne, cela doit s'inscrire dans un cadre dépassant les frontières nationales et les démarcations sectorielles ou public/privé, ce qui ne laisse pas d'inquiéter.

## MARCHÉ DES DIPLÔMES

Quelles applications de ces dispositifs perçoit-on dans le supérieur français ? Une véritable synthèse reste à faire, certaines expériences n'étant pas encore référencées. La plus connue est celle issue du projet Digital FCU<sup>2</sup>, qui propose des parcours diplômants rassemblant des microcertifications validées par le comité de pilotage du projet, l'idée étant de développer la formation professionnelle hybride et à distance via des MC capitalisables. FUN héberge les formations sur sa plate-forme et joue le rôle de « place du marché ». L'ambition est de normaliser à terme la notion de microcertification de l'enseignement supérieur public<sup>3</sup>. Si elles sont pour l'instant destinées aux adultes en emploi, ne vont-elles pas se répandre en formation initiale ? Si tel était le cas, le risque serait grand d'une mise en danger de la cohérence des diplômes, de leur transformation au regard des besoins en compétences des entreprises. L'individualisation des parcours deviendrait alors la norme et contribuerait à brouiller la notion de qualification et de métiers. Un pas de plus, dans cette logique néolibérale, vers un marché des diplômes orienté sur la demande. Il est donc nécessaire de refuser ces MC dans les formations professionnelles d'autant plus que les certifications des branches professionnelles permettent déjà d'obtenir une qualification reconnue par les entreprises dans le cadre de la formation continue<sup>4</sup>. Rappelons que la meilleure garantie d'évolution professionnelle dans une carrière reste le diplôme. ■

**La meilleure garantie d'évolution professionnelle dans une carrière reste le diplôme.**

1. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9237-2022-INIT/fr/pdf>.

2. Porté par France Université numérique (FUN), ce projet associe 19 universités.

3. Ainsi que former 110 000 personnes en cinq ans.

4. [www.snesup.fr/article/theme-3-former-certifier-quelle-approche-de-la-professionnalisation](http://www.snesup.fr/article/theme-3-former-certifier-quelle-approche-de-la-professionnalisation).